

Le budget prévisionnel

Le budget ne présente pas seulement les moyens financiers pour réaliser une exposition, il donne aussi une lecture approfondie de l'action entreprise ou à entreprendre, il permet d'en constater les équilibres ou les déséquilibres. Un budget comporte une partie recettes et une partie dépenses qui doivent s'équilibrer. Les sommes indiquées doivent pouvoir se justifier (factures, attestations, etc.).

Les recettes

Les recettes propres sont les recettes générées par l'activité, comme les entrées payantes, les visites de groupe commentées, les ventes à la boutique (cartes postales, catalogues, produits dérivés). Pour une manifestation ponctuelle, ces ressources sont assez difficiles à évaluer a priori, il faut donc veiller à ne pas les surestimer. Les ressources acquises dans le cadre du [mécénat](#) entrent également dans cette catégorie de recettes.

Les subventions sont les montants correspondant à la participation des partenaires publics au projet, des collectivités locales et territoriales aux instances européennes.

Les dépenses

Il s'agit de détailler au maximum toutes les dépenses relatives à l'opération : les achats nécessaires à la réalisation de l'exposition, les prestataires de service, les honoraires, les salaires, les droits d'auteurs, etc.